

Présidence : représentant du Ministère du travail

Représentants des employeurs

- UNGE (présente)
- FENIGS (Présente)
- UNTEC(Présente)

Représentants des salariés

- BATI-MAT TP-CFTC (Présent)
- SYNATPAU-CFDT (Absent - Excusé)

PROJET DE RELEVÉ DES DÉCISIONS COMMISSION MIXTE PARITAIRE

NON APPROUVE

MERCREDI 16 MARS 2022

9h30 – 17h

100 % Présentiel

TABLE DES MATIERES

I.	APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR (HORS ACCORD DE REMPLACEMENT) (HAR).....	3
II.	VALIDATION DU PROJET DE RELEVÉ DES DÉCISIONS DE LA CMP DU 2 FEVRIER 2022 (HAR)	3
III.	OBSERVATEURS : MODALITÉS DE PARTICIPATION A LA CMP (SOUS RÉSERVE DE RÉPONSE DE LA DGT) (HAR)	3
IV.	ACTUALISATION DES TABLEAUX DES ARTICLES 3 ET 5 DE L'ACCORD DE FUSION – COMPOSITION FONCTIONNEMENT ET RÉPARTITION DES SIÈGES DE LA COMMISSION.....	3
V.	ACCORD SANTÉ PÉRIMÈTRE GÉOMÈTRE (HAR).....	4
VI.	MÉTHODE DE NÉGOCIATION DE LA NOUVELLE CCN (HAR).....	4
VII.	CHOIX DU PRESTATAIRE CONCERNANT L'ÉLABORATION DE LA NOUVELLE GRILLE DE CLASSIFICATION (HAR)	4
VIII.	QUESTIONS DIVERSES	4

I. Approbation de l'ordre du jour (Hors accord de remplacement) (HAR)

DECISION

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité des organisations présentes avec ajout de questions diverses :

Point POEC (demandé par la CPNEFP)

Logo FIIAC

Devis location de salle UNTEC pour les réunions FIIAC.

Pont accord santé périmètre remonté en point V.

II. Validation du projet de relevé des décisions de la CMP du 2 février 2022 (HAR)

DECISION

La CFTC note que le relevé des décisions de la CMP du 12/01/2022 est mentionné comme Approuvé dans le Drop Box, sans mention de l'opposition de la CFTC.

La CMP décide de laisser en l'état, le relevé des décisions ayant été approuvé à la majorité et l'opposition de la CFTC étant indiquée au relevé des décisions de la CMP du 2/02/2022.

Le relevé des décisions de la CMP du 2/02/2022 est adopté à l'unanimité des organisations présentes.

III. Observateurs : Modalités de participation à la CMP (sous réserve de réponse de la DGT) (HAR)

POSITION

La DGT a été saisie par le président de la CMP des observations et questions relatives aux modalités de participation des observateurs à la CMP/CPPNI. La DGT n'a pas encore fourni de réponse écrite.

IV. Actualisation des tableaux des articles 3 et 5 de l'accord de fusion – composition fonctionnement et répartition des sièges de la commission.

DECISION :

Chaque organisation s'est prononcée sur le projet d'accord (cf commentaires). Les organisations patronales, à l'unanimité demandent l'ouverture de l'accord à la signature.

Le secrétariat se chargera de la circularisation dudit accord via DocuSign à partir du lundi 21 mars 2022

V. Accord santé périmètre géomètre (HAR)

POSITION :

Le projet d'accord proposé par L'UNGE a été présenté en séance et il n'a fait l'objet d'aucune observation de la part des organisations présentes.

DECISION :

L'ouverture à la signature de l'accord santé est validée à l'unanimité des organisations présentes.

Le secrétariat se chargera de la circularisation dudit accord via DocuSign à partir du lundi 21 mars 2022

VI. Méthode de négociation de la nouvelle CCN (HAR)

POSITION :

L'UNGE, L'UNTEC et FENIGS déplorent la très faible présence des mandataires autour de la table des négociations, et leur manque de marge de négociation.

DECISION :

Sans objet.

VII. Choix du prestataire concernant l'élaboration de la nouvelle grille de classification (HAR)

DECISION

Reporté à la CMP du 6 avril 2022.

Le secrétariat adressera un mail aux prestataires auditionnés pour les informer de ce report.

VIII. Questions diverses

DECISION

Point POEC : La CMP valide la dernière note de cadrage POEC validée après circularisation auprès des membres de la CPNEFP.

Logo FIIAC : Présentation des logos. La CMP valide le modèle N°3 avec rectification du libellé de la FIIAC

pour être conforme à l'accord de fusion (Filière Ingénierie de l'Immobilier, l'Aménagement et la Construction).
Le devis présenté par UNTEC Services, relatif à la création de ce logo est présenté en séance et validé par la CMP.

Devis location de salle UNTEC : FENIGS et l'UNGE valident le devis présenté par l'UNTEC.

La CFTC s'oppose et demande que les réunions se tiennent à l'APGTP et que le secrétariat de la CMP demande par courrier à l'APGTP les conditions de mise à disposition de sa salle de réunion pour les CMP et CPNEFP.

Projet d'ordre du jour de la CMP du 6 Avril 2022

La prochaine commission se tiendra en présentiel dans les locaux de l'UNTEC sauf cause liée au Covid 19 (Cas contact et garde d'enfant, maladie)

L'ordre du jour prévisionnel est le suivant :

1. Approbation de l'ordre du jour – **10 minutes (HAR)**
2. Approbation du projet du relevé des décisions de la CMP du 16 mars 2022 – **10 minutes (HAR)**
3. Observateurs : Modalités de participation à la CMP (Sous réserve de réponse de la DGT) **(HAR)**
4. Point sur la signature des accords (Accord salaire, Accord santé et avenant aux articles 3 et 5 de l'accord de fusion) **(HAR)**
5. Méthode de négociation de la CCN. **(HAR)**
6. Choix du prestataire concernant l'élaboration de la nouvelle grille de classification. **(HAR)**
7. Projet d'accord épargne salariale **(HAR)**
8. Questions diverses

A REPORTER :

1) *Poursuite des échanges sur les 9 thèmes de l'accord de fusion du 7 mai 2019, conformément à l'accord de fusion :*

1. *Vie de la convention collective,*
2. *Relations individuelles de travail,*
3. *Durée du travail et congés,*
4. *Rémunération,*
5. *Relation collective de travail,*
6. *Protection sociale complémentaire,*
7. *Formation professionnelle,*
8. *Egalité entre les femmes et les hommes,*
9. *Santé au travail.*

Rappel du calendrier des commissions 2022

12/01/2022
2/02/2022
16/03/2022
6/04/2022
18/05/2022
22/06/2022
7/09/2022
12/10/2022
9/11/2022
7/12/2022

RD Validé en seance le 6 04 22 à l'exception des points 2 et 4